Image not found or type unknown

Attestation de provenance des fonds

Par **val51**, le **04/02/2015** à **19:53**

Bonjour,
Mon amie va signer l'acte final d'achat de son appartement dans une semaine.
Le notaire lui a demandé d'accompagner le virement pour son apport d'une attestation de provenance émise par la banque.
Le virement a déjà été réalisé vers le compte du notaire.
Une telle attestation de provenance est-elle obligatoire ?
Peut-elle être fournie après le virement ?

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés